

**Pierre MARX**

Expert-Comptable Diplômé  
par l'État

Lauréat National du Meilleur  
Mémoire 1984

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie  
Régionale de Colmar

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Association Régionale pour l'Initiative à la Nature  
et à l'Environnement en Alsace  
(A.R.I.E.N.A.)

6 Route de Bergheim

67600 SELESTAT

Association Régionale pour l'Initiative à la Nature  
et à l'Environnement en Alsace  
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2019

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'Association Régionale pour l'Initiative à la Nature et à l'environnement en Alsace,

#### Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Régionale pour l'Initiative à la Nature et à l'environnement en Alsace (A.R.I.E.N.A.) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 30 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- les subventions perçues ou à percevoir ;
- le suivi des fonds dédiés ;
- l'appréciation des charges de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 30 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction m'a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim,  
Le 12 mai 2020



Pierre MARX  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

**ASSOCIATION A.R.I.E.N.A.**6 route de Bergheim  
67600 SELESTAT Cédex**BILAN ACTIF AU 31/12/19**

DETAIL DES POSTES	VALEURS BRUTES	AMORTISSEME PROVISIONS	VALEURS NETTES	Au 31/12/18
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>2 376,00</b>	<b>605,39</b>	<b>1 770,61</b>	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>144 545,14</b>	<b>129 887,23</b>	<b>14 657,91</b>	<b>21 935,17</b>
Terrains et aménagements extérieurs				
Constructions				
Instal. techn. mat. & outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	144 545,14	129 887,23	14 657,91	21 935,17
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>5 460,00</b>		<b>5 460,00</b>	<b>5 460,00</b>
Autres titres immobilisés				
Dépôts et cautionnement versés	5 460,00		5 460,00	5 460,00
<b>TOTAL 1</b>	<b>152 381,14</b>	<b>130 492,62</b>	<b>21 888,52</b>	<b>27 395,17</b>
<b>STOCKS ET EN COURS</b>				
Produits finis / Marchandises				
<b>AVANCES &amp; AC. VERS./COMMANDES</b>	<b>703,00</b>		<b>703,00</b>	<b>520,00</b>
<b>CREANCES</b>	<b>867 772,02</b>		<b>867 772,02</b>	<b>726 703,13</b>
Clients et comptes rattachés	79 560,94		79 560,94	92 737,26
Autres créances sur convention de formation	36 036,00		36 036,00	37 773,33
Autres créances	752 175,08		752 175,08	596 192,54
<b>VAL. MOBIL. DE PLACEMENT</b>	<b>377 977,25</b>		<b>377 977,25</b>	<b>372 879,00</b>
Autres titres	377 977,25		377 977,25	372 879,00
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>604 785,30</b>		<b>604 785,30</b>	<b>614 574,07</b>
<b>CHARGES CONST. D'AVANCE</b>	<b>3 283,00</b>		<b>3 283,00</b>	<b>3 476,00</b>
<b>TOTAL 2</b>	<b>1 854 520,57</b>		<b>1 854 520,57</b>	<b>1 718 152,20</b>
Charges à répartir sur plus. exerc.(3)				
Primes de rembours. obligations (4)				
Ecarts de conversion actif (5)				
<b>TOTAL GENERAL (1 à 5)</b>	<b>2 006 901,71</b>	<b>130 492,62</b>	<b>1 876 409,09</b>	<b>1 745 547,37</b>



**ASSOCIATION A.R.I.E.N.A.**6 route de Bergheim  
67600 SELESTAT Cédex**BILAN PASSIF AU 31/12/19**

DETAIL DES POSTES	Au 31/12/19	Au 31/12/18
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>1 036 231,65</b>	<b>1 016 556,34</b>
Fonds propres sans droit de reprise	483 095,48	473 387,48
Réserves	543 168,86	351 261,61
Excédent ou déficit de l'exercice	9 967,31	191 907,25
Subventions d'investissement		
<b>TOTAL 1</b>	<b>1 036 231,65</b>	<b>1 016 556,34</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>	<b>303 450,00</b>	<b>260 800,00</b>
Fonds dédiés	303 450,00	260 800,00
<b>TOTAL 2</b>	<b>303 450,00</b>	<b>260 800,00</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	<b>320 604,00</b>	<b>280 900,00</b>
<b>TOTAL 3</b>	<b>320 604,00</b>	<b>280 900,00</b>
<b>DETTES</b>	<b>216 123,44</b>	<b>187 291,03</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 557,08	19 563,42
Dettes fournisseurs 'formation'	110,00	7 254,83
Dettes fiscales et sociales	141 014,73	160 227,18
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	441,63	245,60
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL 4</b>	<b>216 123,44</b>	<b>187 291,03</b>
<b>TOTAL GENERAL (1 à 4)</b>	<b>1 876 409,09</b>	<b>1 745 547,37</b>



**ASSOCIATION A.R.I.E.N.A.**6 route de Bergheim  
67600 SELESTAT

COMPTES DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

PAGE 1

CHARGES	AU 31/12/19	AU 31/12/18
<b>CHARGES D'EXPLOITATIONS : (1)</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	352 306,82	373 655,79
Impôts, taxes et versements assimilés		
Sur rémunérations	41 294,00	40 821,00
Autres impôts et taxes	15,00	1 318,00
Salaires et traitements	498 115,49	505 895,51
Charges sociales	242 601,27	256 453,55
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	13 111,05	10 691,15
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions	39 704,00	26 200,00
Autres charges		
<b>TOTAL 1</b>	<b>1 187 147,63</b>	<b>1 215 035,00</b>
<b>QUOTES PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN : (2)</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES : (3)</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL 3</b>		
<b>CHARGES EXEPTIONNELLES : (4)</b>		
Sur opérations de gestion		11 214,00
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et autres provisions		
<b>TOTAL 4</b>		<b>11 214,00</b>
<b>REPORTS EN FONDS DEDIES : (5)</b>	<b>214 250,00</b>	<b>185 700,00</b>
<b>IMPOTS SUR LES SOCIETES</b>	<b>871,00</b>	<b>789,00</b>
<b>SOLDE CREDITEUR : EXCEDENT</b>	<b>9 967,31</b>	<b>191 907,25</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 412 235,94</b>	<b>1 604 645,25</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE :</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		



**ASSOCIATION A.R.I.E.N.A.**6 route de Bergheim  
67600 SELESTAT**COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2019**

PAGE 2

PRODUITS	AU 31/12/19	AU 31/12/18
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION : (1)</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue :		
Diffusion d'outils pédagogiques et de sensibilisation	65,00	60,00
Actions de formation	122 660,67	173 050,00
Autres actions	1 950,00	2 015,00
Sous total A	124 675,67	175 125,00
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Actions de formation	72 072,00	83 546,67
Autres actions et fonctionnement	985 665,67	914 331,67
Reprises sur provisions		
Transfert de charges	8 547,76	11 236,52
Cotisations	1 680,00	1 680,00
Dons	40 000,00	35 954,45
Autres produits	250,93	
Sous total B	1 108 216,36	1 046 749,31
<b>TOTAL 1</b>	<b>1 232 892,03</b>	<b>1 221 874,31</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)</b>		
<b>PRODUITS FINANCIERS : (3)</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6 310,89	5 770,94
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différence positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL 3</b>	<b>6 310,89</b>	<b>5 770,94</b>
<b>PRODUITS EXEPTIONNELS : (4)</b>		
Sur opérations de gestion	1 433,02	
Sur opérations de capital		185 000,00
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL 4</b>	<b>1 433,02</b>	<b>185 000,00</b>
<b>UTILISATIONS DES FONDS DEDIES(5)</b>	<b>171 600,00</b>	<b>192 000,00</b>
<b>SOLDE DEBITEUR : DEFICIT</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 412 235,94</b>	<b>1 604 645,25</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE :</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		



## SOMMAIRE

CONTENU		Non Applicable	Non Significatif
<b>1.</b>	<b>FAITS CARACTERISTIQUES</b>		
1.1	Faits marquants de l'exercice		
1.2	Evènements significatifs postérieurs à la clôture		
<b>2.</b>	<b>PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>		
2.1	Principes généraux		
2.2	Adaptations professionnelles		
2.3	Changements de méthodes		
2.4	Notes spécifiques		
<b>3.</b>	<b>COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN</b>		
Annexe 1	Etat des immobilisations		
Annexe 2	Etat des amortissements		
Annexe 3	Etat des provisions		
Annexe 4	Charges et produits constatés d'avance		
Annexe 5	Fonds associatifs		
Annexe 6	Subventions affectées à des biens renouvelables		
Annexe 7	Suivi des fonds dédiés		
Annexe 8	Echéances des créances		
Annexe 9	Echéances des dettes		
Annexe 10	Produits à recevoir		
Annexe 11	Charges à payer		
<b>4.</b>	<b>COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT</b>		
4.1	Détail des actions 2019		
4.2	Transferts de charges		
<b>5.</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS</b>		
5.1	Engagement retraite		
5.2	Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants		



Les comptes annuels aux caractéristiques suivantes :

§ TOTAL BILAN : 1 876 409,09 €

§ RESULTAT : 9 967,31 €

ont été arrêtés par les dirigeants en date du 30 mars 2020

## 1. FAITS CARACTERISTIQUES

### 1.1 Faits marquants de l'exercice

Il n'y a pas eu d'évènements ayant une incidence comptable qui empêche la bonne comparaison d'un exercice à l'autre.

### 1.2 Evènements significatifs postérieurs à la clôture

La crise sanitaire liée au COVID-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. L'association a estimé à la date d'arrêt de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'association n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cette événement.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité.

À la date d'établissement des comptes, l'association n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

L'association a toutefois mis en action un plan de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes : recours à l'activité partielle pour une partie du personnel (pour 2 personnes)

Eu égard à ces mesures, à la date de l'arrêt des comptes, l'association estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

## 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 2.1 Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et, conformément aux hypothèses de base :

§ **continuité d'exploitation**

§ **permanence des méthodes**

§ **indépendance des exercices**

Les charges et produits relatifs aux exercices antérieurs sont toujours traités comme des charges et produits exceptionnels et conformément aux **règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels**.

La méthode de base utilisée pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des **coûts historiques**.



## 2.2 Adaptations professionnelles

Il est fait application du **règlement n° 99.01 du comité de la réglementation comptable du 16 février 1999** homologué par arrêté ministériel du 8 avril 1999 (JO du 4 mai 1999), soit :

- § le plan comptable général constitue la référence en matière d'informations financières et comptables ;
- § les particularités des associations et des fondations sont prises en compte par des adaptations du plan comptable général.

Les **principales adaptations** portent sur :

- § la ventilation des fonds associatifs ;
- § le traitement des financements utilisés sur plusieurs exercices.

## 2.3 Changements de méthodes de présentation et d'évaluation

### 2.3.1 Changement de modalités d'application des règles et méthodes comptables

- § A compter du 01/01/2005, les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) proposent plusieurs options, notamment :
  - Ø Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont inscrits en charges (méthode préférentielle), mais peuvent également figurer à l'actif (option réversible).
  - Ø Les frais d'augmentation de capital, de fusion ou de scission sont imputés sur les primes de d'émission ou de fusion (méthode préférentielle). En cas d'insuffisance des primes, ces frais sont comptabilisés en charges. Ils peuvent également être inscrits à l'actif (option réversible).
  - Ø Les coûts engagés pendant la phase de développement, se rapportant à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, peuvent être inscrits à l'actif (méthode préférentielle) ou en charges (option réversible).
  - Ø Les frais accessoires des immobilisations incorporelles ou corporelles, tels que droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, peuvent être rattachés au coût de l'immobilisation (méthode préférentielle) ou enregistrés en charges.

Selon l'avis 2005-5 du Comité d'Urgence du CNC du 6/01/2005, cette option est scindée en deux

options distinctes, soit :

- celle relative aux immobilisations incorporelles et corporelles
- celle relative aux titres immobilisés et de placement

Les coûts d'emprunt pour financer l'acquisition ou la production d'un actif (immobilisation incorporelle corporelle ou stock), qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu, peuvent être incorporés dans le coût de l'actif.



- Ø Les composants de 2ème catégorie (dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application des lois, règlements ou d'usages de l'entité ayant pour objet soit de s'assurer du bon fonctionnement, soit d'y apporter un entretien courant) sont comptabilisées en composants (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une provision pour gros entretien ou grandes révisions.

*Aucune option n'a été prise à ce jour, les coûts correspondants ne s'étant pas présentés.*

### 2.3.2 Changement de méthodes

1. Les partenaires publics de l'Ariena et de son réseau sont nombreux. Afin de mieux distinguer l'origine des financements, tous les financements publics se trouvent depuis l'exercice 2008 en compte 74. Subvention de fonctionnement et actions subventionnées.

Cette règle a également été appliquée pour des actions construites conjointement par l'Ariena et les collectivités. (aucun cas en 2019)

2. Projet FSE : Pérenniser les emplois au sein des associations d'éducation à la nature et à l'environnement en Alsace,

Les subventions concernant ce projet sont enregistrées en comptabilité non pas à la signature de la convention mais au fur et à mesure de l'engagement des coûts sur le projet.

### 2.4 Notes spécifiques à certains postes

#### 2.4.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production.

La dépréciation est pratiquée par amortissement linéaire en fonction de la durée d'usage :

§ Droit d'utilisation de logiciels                      3 ans

*Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié par l'entité, aucune dépréciation n'a été constatée.*

#### 2.4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production.

La dépréciation est pratiquée par amortissement linéaire en fonction de la durée d'usage :

§ Matériel de transport                                      3 ans  
 § Matériel bureau & informatique                      3 ans  
 § Mobilier de Bureau    3 à 5 ans

*Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié, aucune dépréciation n'a été constatée.*



### 2.4.3 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition, de production ou leur valeur vénale.

Si le cours ou la valeur de réalisation, diminué des frais proportionnels de commercialisation, est inférieur à la valeur déterminée selon les modalités ci-dessus, une provision pour dépréciation est pratiquée du montant de la différence. Aucun stock comptabilisé au 31/12/2019.

### 2.4.4 Créances

Les créances sont enregistrées à la valeur nominale.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale, une dépréciation est pratiquée de la différence.

### 2.4.5 Fonds associatifs

**SUBVENTIONS AFFECTES A DES BIENS RENOUVELABLES**, il s'agit de subventions d'investissement destinées au financement de biens dont le renouvellement incombe à l'association.

Ces subventions sont maintenues en permanence au passif dans les fonds associatifs.

Les éléments chiffrés se retrouvent aux annexes 5 et 6.

### 2.4.6 Résultats

L'affectation du résultat de l'exercice sera décidée lors de l'assemblée générale.

### 2.4.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

- Engagements retraite : 307 500 €
- Autres provisions : 13 104 €

### 2.4.8 Fonds dédiés

Les ressources attribuées au titre d'une action précise figurent dans les produits.

Le montant correspondant à la partie non utilisée à la clôture d'un exercice fait l'objet d'une affectation à un compte FONDS DEDIES par le biais d'une **charge : REPORTS EN FONDS DEDIES** (cpte 689)

Lors de leur utilisation effective, les ressources figurant sur le compte FONDS DEDIES sont reprises au compte de résultat au rythme de la réalisation des engagements, par le biais d'un **produit : UTILISATION DES FONDS DEDIES** (cpte 789)

Les éléments chiffrés se retrouvent en **annexe 7**.



### 2.4.9 Dettes

Voir échéance des dettes en **annexe 9**.

## 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

**Annexe 1 : Etat des immobilisations**

**Annexe 2 : Etat des amortissements**

**Annexe 3 : Etat des provisions**

**Annexe 4 : Charges et produits constatées d'avance**

**Annexe 5 : Fonds associatifs**

**Annexe 6 : Subventions affectées à des biens renouvelables**

**Annexe 7 : Fonds dédiés**

**Annexe 8 : Echéances des créances**

**Annexe 9 : Echéances des dettes**

**Annexe 10 : Produits à recevoir**

**Annexe 11 : Charges à payer**

## 4 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 4.1 Ventilation des actions 2019

**Annexe R1**

**4.2 Transferts de charges (remboursement ou produits à recevoir par Uniformation sur les frais de formation du personnel)**

## 5 AUTRES INFORMATIONS

### 5.1 Engagements retraite

L'Ariena a opté pour la comptabilisation des engagements de retraite, conformément à la recommandation 2003-01 du CNC du 1<sup>er</sup> avril 2003.

Les salariés bénéficient, lors de leur départ en retraite, du versement d'une indemnité de départ à la retraite telle que définie dans la convention collective de l'animation.

Pour chaque salarié, une projection de son salaire et de son ancienneté est effectuée pour un départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice. Les indemnités de départ à la retraite à verser sont calculées en appliquant la règle d'attribution précisée dans la convention collective en fonction du salaire et de l'ancienneté.

Afin de financer les engagements liés à ces indemnités, la provision pour risques et charges est réajustée chaque année.

Le montant total de l'engagement s'élève à 307 500 €

Les charges sociales sont intégrées au calcul de l'engagement.

Les éléments chiffrés se retrouvent en **Annexe R2**



## 5.2 Autres informations

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous déclarons que les trois plus haut cadres dirigeants de notre association :

La présidente, Anne Marie SCHAFF  
Le secrétaire, Bernard WINDENBERGER  
La trésorière, Marielle TREMELLAT

ne perçoivent aucune rémunération et aucun avantage en nature.



**ANNEXE 1 : ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE : Exercice clos au 31/12/19**

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisition Créations Apports et augmentat° par virements de poste à poste Nouveaux prêts - augmentat° des intérêts	Diminutions par virem. de poste à poste	Cessions Scissions Mises hors service Diminutions des intérêts courus	Valeurs brutes en fin d'exercice	Valeurs d'origine avant réévaluation légale
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement, de recherche et de développement	5 319,65	2 376,00		5 319,65	2 376,00	
Autres immobilisations incorporelles	0,00				0,00	
<b>TOTAL</b>	<b>5 319,65</b>	<b>2 376,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 319,65</b>	<b>2 376,00</b>	<b>0,00</b>
Autres Immobilisations incorporelles						
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
Terrains	0,00			0,00	0,00	
Constructions						
. sur sol propre	0,00			0,00	0,00	
. sur sol d'autrui					0,00	
. instal. générales, agenc., aménagem. des constructions	0,00			0,00	0,00	
Installations techniques, matériel et outillage industriel	0,00			0,00	0,00	
Autres immobilisations corporelles						
. instal. générales, agenc., aménagem. divers	0,00			0,00	0,00	
. matériel de transport	42 722,50				42 722,50	
. mat. de bureau et informatique, mobilier	96 594,24	5 228,40		0,00	101 822,64	
. emballages récup. et divers					0,00	
Immobilisations corporelles en cours					0,00	
Avances et acomptes					0,00	
<b>TOTAL</b>	<b>139 316,74</b>	<b>5 228,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>144 545,14</b>	<b>0,00</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>						
Participations et créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	5 460,00				5 460,00	
<b>TOTAL</b>	<b>5 460,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 460,00</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>150 096,39</b>	<b>7 604,40</b>	<b>0,00</b>	<b>5 319,65</b>	<b>152 381,14</b>	



**ANNEXE 2 : ETAT DES AMORTISSEMENTS : Exercice clos au 31/12/19**  
**SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE**

	Amortissements au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminutions des amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Amortissements en fin d'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement, de recherche et de développement	5 319,65	605,39	5 319,65	605,39
Autres immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL</b>	<b>5 319,65</b>	<b>605,39</b>	<b>5 319,65</b>	<b>605,39</b>
Autres Immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL</b>				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
. sur sol propre				
. sur sol d'autrui				
. instal. générales, agenc., aménagem. des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
. instal. générales, agenc., aménagem. divers				
. matériel de transport	35 942,12	5 166,66		41 108,78
. mat. de bureau et informatique, mobilier	81 439,45	7 339,00		88 778,45
. emballages récup. et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>	<b>117 381,57</b>	<b>12 505,66</b>		<b>129 887,23</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>122 701,22</b>	<b>13 111,05</b>	<b>5 319,65</b>	<b>130 492,62</b>

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentat*	Dotations de l'exercice aux amortissem.	Montant net à la fin de l'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				



### ANNEXE 3 : ETAT DES PROVISIONS Exercice clos au 31/12/19

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>				
Pour reconstit. des gisements miniers et pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse de prix				
Pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Prov. fiscales pour implantations dans la CEE				
Autres prov. fisc. pour implant. à l'étranger				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL I</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :</b>				
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour pertes sur marché à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires				
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charge soc. et fiscales sur C.P.				
Autres prov. pour risques et charges	280 900,00	39 704,00	0,00	320 604,00
<b>TOTAL II</b>	<b>280 900,00</b>	<b>39 704,00</b>	<b>0,00</b>	<b>320 604,00</b>
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION :</b>				
Sur immobilisations :				
.incorporelles				
.corporelles				
.titres mis en équivalence				
.autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
<b>TOTAL III</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>280 900,00</b>	<b>39 704,00</b>	<b>0,00</b>	<b>320 604,00</b>
Dont dotations et reprises :				
.d'exploitation		39 704,00	0,00	
.financières				
.exceptionnelles				



**ANNEXE 3 : SUIVI DES PROVISIONS**  
**Exercice clos au 31/12/19**

	année	Montant en début d'exercice	Reprise en cours d'exercice car non utilisée (sans objet)	Reprise en cours d'exercice car utilisée	Provision ou réajustement de l'exercice	provision à reporter en fin d'exercice
<b>Formation :</b>						
	2019				13 104,00	13 104,00
<b>Total sensibilisation</b>					<b>13 104,00</b>	<b>13 104,00</b>
<b>Outils pédagogiques :</b>						
<b>Total outils pédagogiques</b>						
<b>Animation réseau :</b>						
<b>Total animation du réseau</b>						
<b>Autres</b>						
Provisions retraite	2019	280 900,00			26 600,00	307 500,00
<b>Total autres</b>		<b>280 900,00</b>			<b>26 600,00</b>	<b>307 500,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>280 900,00</b>			<b>39 704,00</b>	<b>320 604,00</b>
<b>Compte</b>		<b>15</b>	<b>78</b>	<b>78</b>	<b>6815</b>	<b>15</b>

<b>Autres</b>						
Stock produits finis						
Stock marchandise						
créances						
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>280 900,00</b>			<b>39 704,00</b>	<b>320 604,00</b>
<b>Compte</b>		<b>15/39/49</b>	<b>78</b>	<b>78</b>	<b>6815/6817</b>	<b>15/39/49</b>



**ANNEXE 4 : CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**  
**Exercice clos au 31/12/19**

	<b>CHARGES</b>	<b>PRODUITS</b>
Charges/produits d'exploitation	3 283,00	0,00
Charges/produits financiers		
Charges/produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>3 283,00</b>	<b>0,00</b>



**ANNEXE 5 : VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS**  
**Exercice clos au 31/12/19**

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs :				
Fonds associatifs	304 741,01			304 741,01
Subventions d'investissements renouvelables	168 646,47	9 708,00		178 354,47
<b>Total fonds associatifs</b>	<b>473 387,48</b>	<b>9 708,00</b>		<b>483 095,48</b>
Réserves :				
Réserves pour pérennisation de l'emploi	10 572,43	6 907,25		17 479,68
Réserves pour investissements	200 000,00	185 000,00		385 000,00
Fond de réserve	140 689,18			140 689,18
<b>Total réserves</b>	<b>351 261,61</b>	<b>191 907,25</b>		<b>543 168,86</b>
Résultat de l'exercice :	<b>191 907,25</b>	<b>9 967,31</b>	<b>191 907,25</b>	<b>9 967,31</b>
Subventions d'investissements non renouvelables :				
<b>TOTAL</b>	<b>1 016 556,34</b>	<b>211 582,56</b>	<b>191 907,25</b>	<b>1 036 231,65</b>



ANNEXE 6: Subventions affectées à des biens renouvelables par l'association  
Exercice clos au 31/12/19

ANNEE	LIBELLE	REGION	CD68	CD67	Commune de Muttersholtz	TOTAL
1995	Collecte des annuaires 1ère tranche					21 457,20
1996	Collecte des annuaires 2ème tranche					21 457,20
2000	Matériel bureautique	3 811,23	3 811,23	3 811,23		11 433,69
2000	Equipement du centre de ressources	914,69	914,69	914,69		2 744,07
2000	Véhicule de service	3 963,67	3 963,67	3 963,67		11 891,01
2001	Installation téléphonique	1 829,39	1 829,39	1 829,39		5 488,17
2001	Mobilier salle de formation	1 524,49				1 524,49
2001	Mise en conformité MNR	16 508,37				16 508,37
2002	Mise en conformité MNR			6 850,80	1 524,49	8 375,29
2002	Acquisition de mobilier suite au déménagement	3 000,00	3 000,00	3 000,00		9 000,00
2004	Mise en conformité MNR subvention non utilisé			-2 667,62		-2 667,62
2004	Vidéo projecteur	1 500,00				1 500,00
2004	Installation détection incendie Muttersholtz	2 550,00		2 550,00		5 100,00
2004	Equipement mobilier			2 550,00		2 550,00
2005	Réfection de la toiture (MNR)		2 298,00			2 298,00
2006	Parking à vélo	1 032,00				1 032,00
2007	Equipement mobilier		1 075,00	1 075,00		2 150,00
2007	Mise aux normes des installations de gaz et d'électricité MNR	1 050,00		1 050,00		2 100,00
2007	Acquisition d'un nouveau véhicule	6 220,00	3 110,00	3 110,00		12 440,00
2008	Equipement mobilier		1 500,00	1 500,00		3 000,00
2009	Equipement mobilier	1 750,00	875,00	875,00		3 500,00
2010	Acquisition d'un nouveau véhicule	4 585,00	3 000,00	3 000,00		10 585,00
2010	acquisition d'un nouveau photocopieur	2 200,00	1 100,00	1 100,00		4 400,00
2011	Equipement des locaux et du parc informatique	2 960,00	1 480,00	1 480,00		5 920,00
2012	Remplacement d'un véhicule	5 000,00	2 500,00	2 500,00		10 000,00
2012	Renouvellement matériel informatique	2 000,00	1 000,00	1 000,00		4 000,00
2012	Affectation à la réserve pour investissement					-42 914,40
2013	Equipement mobilier	1 800,00	900,00	900,00		3 600,00
2014	Equipement informatique		10 870,00			10 870,00
2016	Equipement informatique et photocopieur	2 100,00	3 510,00			5 610,00
2017	Remplacement d'un véhicule	7 500,00	3 750,00			11 250,00
2018	Matériel audiovisuel	1 124,00	1 320,00			2 444,00
2019	Raccuv. d'un poste graphique et des logiciels bureautiques	3 883,00	5 825,00			9 708,00
		78 805,84	57 631,98	40 392,16	1 524,49	178 354,47



**ANNEXE 7 : SUIVI DES FONDOS DEDIES Exercice clos au 31/12/2019**

Situations	année	Montant initial	Financiers					Fonds à engager au début de l'exercice 194 (subventions)	Fonds à engager au début de l'exercice 195 (dons)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Utilisation en cours d'exercice (7895)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895)	Fonds restant à engager en fin d'exercice : 194 (subventions)	Fonds restant à engager en fin d'exercice : 195 (dons)	Fonds restant à engager en fin d'exercice : TOTAL
			Région	DREAL	CD68	CD67	autres									
<b>Formation, Sensibilisation, éducation à l'environnement</b>																
912100ED Sensibilisation ACM "sortir"	2018	800,00					800,00		800,00				1 600,00		1 600,00	
<b>Total sensibilisation, éducation à l'environnement</b>							<b>800,00</b>		<b>800,00</b>				<b>1 600,00</b>		<b>1 600,00</b>	
<b>Outils pédagogiques</b>																
915100CA Cahier d'ariena n°16	2018-2019	182 800,00	120 000,00	10 000,00			52 800						74 400,00		74 400,00	
915115MI Mise en ligne cahier 9	2018	5 000,00					5 000			5 000,00					5 000,00	
<b>Total outils pédagogiques</b>							<b>58 800</b>		<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>			<b>74 400,00</b>		<b>74 400,00</b>	
<b>Soutien, accompagnement, projets de réseau</b>																
914011PE PEJ 2018/2019	2017-2018	86 700,00	35 000,00	10 000,00	17 500,00		24 200		65 200	12 500						
914013EJ PEJ 2019/2020	2019	89 400,00	35 000,00	10 000,00	17 500,00		26 900				14 600,00		69 400,00	14 600,00	84 000,00	
914012PJ PEJ 2020/2021	2019	2 500,00					2 500					2 500,00		2 500,00	2 500,00	
914182BI Dispositif régional "biodiversité: entreprises-associatiior	2015	38 000,00	31 000,00	7 000,00			26 000		16 300						4 800,00	
914194AN Projets scolaires transfrontaliers: Klasse, la Nature 201	2018-2019	26 000,00					26 000									
914194TR Projets scolaires transfrontaliers: Klasse, la Nature 201	2017/2018	10 700,00					10 700									
914206SO Grandir dehors	2019	20 000,00					20 000									
914196CL La nature c'est la classe	2016-2017-2018	118 403,60					118 404		15 300	4 100						
914300PR Professionnaliser et développer l'ENE	2018-2019	69 200,00	17 500,00	20 000,00	11 500,00		8 700		4 000		5 500,00			11 500,00	11 500,00	
914320AM Trame certe et bleue Rosheim	2017-2018	80 000,00					80 000		21 800							
914200DV Mutualiser les bonnes pratiques	2019	2 000,00					2 000									
914325TU Natura 2000	2019	34 650,00					34 650									
914500CO Développer la connaissance et la communication	2019	26 000,00	12 000,00	2 000,00	6 000,00											
914900FS Pérenniser les emplois associatifs ENE	2017-2018	420 942,00	64 000,00	47 200,00	37 000,00		262 142		26 600							
915120SY Création d'un réseau régional santé environnement	2018-2019	90 000,00	15 000,00	25 000,00			50 000									
<b>Total animation réseau</b>							<b>169 000,00</b>		<b>22 600,00</b>	<b>16 600,00</b>			<b>198 850,00</b>	<b>28 600,00</b>	<b>227 450,00</b>	
<b>TOTAL</b>							<b>233 200,00</b>		<b>150 000,00</b>	<b>21 600</b>			<b>274 850,00</b>	<b>28 600</b>	<b>303 450,00</b>	



**ANNEXE 8 : ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES**  
**Exercice clos au 31/12/19**

CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Dépôts et cautionnement	5 460,00		5 460,00
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Clients douteux ou litigieux			
Usagers	79 560,94	79 560,94	
Organismes payeurs			
personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	1 360,86	1 360,86	
Etat et autres collectivités publiques :	637 350,31	637 350,31	
Union, fédération et organismes associés			
Débiteurs divers	150 202,91	150 202,91	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 283,00	3 283,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>877 218,02</b>	<b>871 758,02</b>	<b>5 460,00</b>
(1) Montants des :			
* prêts accordés en cours d'exercice			
* remboursements obtenus en cours d'exercice			



**ANNEXE 9 : ETAT DES ECHEANCES DES DETTES**  
**Exercice clos au 31/12/19**

DETTES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<b>Dettes financières</b>				
Emprunt auprès des établissements de crédit (1)				
Dépôts et cautionnements reçus				
Emprunts et dettes assortis de conditions particulières				
Autres emprunts et dettes				
<b>Autres dettes</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	74 667,08	74 667,08		
Personnel et comptes rattachés	55 300,00	55 300,00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	71 349,73	71 349,73		
Etat et autres collectivités publiques :	14 365,00	14 365,00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Union, fédération et organismes associés				
Autres dettes	441,63	441,63		
Produits constatés d'avance		0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>216 123,44</b>	<b>216 123,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				



**ANNEXE 10 : DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR**  
**Exercice clos au 31/12/19**

<b>MONTANTS DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	<b>MONTANT</b>
4181000 - Usagers - produits non encore facturés	
<b>SOUS-TOTAL</b>	
4387000-PAR-ORGANISMES SOCIAUX	148,86
4487-PAR-SUBVENTION	
468700-PAR-DIVERS	
508800-PAR-INTERERS COURUS/OBLIGATIONS	
<b>SOUS TOTAL</b>	148,86
<b>TOTAL</b>	<b>148,86</b>



**ANNEXE 11 : CHARGES A PAYER**  
**Exercice clos au 31/12/19**

<b>MONTANT DES CHARGES A PAYER DANS LES POSTES SUIVANT DU BILAN</b>	<b>MONTANT</b>
Fournisseurs	7 697,84
Etat charges à payer	
Divers charges à payer :	
Dettes provisionnées pour congés payés	55 300,00
Charges sociales et fiscales sur congés payés	30 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>93 497,84</b>





## ANNEXE R2 : Engagement retraite

### Exercice clos au 31/12/19

Niveau de l'engagement de l'ARIENA par rapport aux indemnités de départ à la retraite au 31/12/19 :

Total engagement retraite charges comprises au 31/12/19 : 307 500

Cet engagement est traduit dans les comptes 307 500

Provision retraite 2001 : 6 500€

Réajustement 2002 : 29 800€

Réajustement 2003 : 5 700€

Réajustement 2004 salaire brut : 5 800€

Réajustement 2004 pour charges sociales : 23 900€

Réajustement 2005 : 24 600€

Réajustement 2006 : 14 000€

Réajustement 2007 : 17 800€

Réajustement 2008 : 6 400€

Réajustement 2009 : 13 900€

Réajustement 2010 : 400€

Réajustement 2011 : 12 900€

Réajustement 2012 : 22 300€

Réajustement 2013 : 1 500€

Réajustement 2014 : 18 800€

Réajustement 2015 : 15 100€

Réajustement 2016 : 11 800€

Réajustement 2017 : 23 500€

Réajustement 2018 : 26 200€

Réajustement 2019 : 26 600€

